



FICHE TECHNIQUE

PARATUBERCULOSE

08/2026



La Paratuberculose est une **maladie infectieuse intestinale incurable** causée par *Mycobacterium avium subsp. paratuberculosis*. C'est une bactérie **très résistante dans l'environnement extérieur**, elle peut survivre jusqu'à 1 an dans les pâtures. La maladie touche **tout les ruminants** (bovins, ovins et caprins) mais elle n'est **pas transmissible à l'Homme**.

Symptômes et traitements

→ Au début très **discrète**, la maladie se déclenche chez un animal après un **stress** (mise-bas, changement de ration, parasitage...). En effet, la bactérie peut vivre dans l'organisme de l'animal sans déclencher la maladie et donc **sans symptômes**.

En phase clinique :

- **Amaigrissement malgré un appétit maintenu;**
- Fortes **diarrhées**, souvent bileuses et fétides (plus présentes chez les bovins que les caprins);
- **Abattement** et fatigue général de l'animal.

Conséquences :

- Chute de **production laitière** (jusqu'à 30%);
- Perte d'état et donc de **valeur bouchère**;
- **Réformes** anticipées.

→ À ce jour il n'existe **aucun traitement**.



Signes cliniques



Modes de transmission

- Les animaux sont infectés la plupart du temps durant les premières semaines de vie (les jeunes de moins de 6 mois étant plus sensible) par le **colostrum de la mère** contaminé ou par **ingestion de fécès d'un animal excréteur**.
- La **transmission verticale** de la mère au fœtus est possible par le placenta (rare).

Diagnostic

<u>Méthode :</u>	<u>Matrice :</u>	<u>Objectifs :</u>
Sérologie.	Sang (sérum).	Déterminer la présence d' anticorps et donc si l'animal a déjà été exposé à la maladie (pas d'informations sur la date).
PCR.	Fécès.	Déterminer la présence de la bactérie et donc si l'animal est porteur et excréteur de la maladie actuellement.



Plan de lutte GDS 52

- Durée : **5 ans**.
- Objectif : **Assainir le cheptel** en cas de positifs.
(Statut infecté → intermédiaire B → favorable A).
- Engagements de l'éleveur :
 - Dépistage à l'**introduction** (sérologie à renouveler + PCR fécès si besoin);
 - Dépistage de tous les **+ de 24 mois** en sérologie individuelle lors de la **prophylaxie**;
 - Dépistage **avant vente en élevage** (ne pas vendre si positif sauf engraissement);
 - **Réforme** de tout les animaux positifs ainsi que leur **descendance** sur 2 années avant la prochaine prophylaxie.
- Suivi **technique et financier** par le GDS 52

Mesures de prévention

- **Testez** les animaux avant leur introduction dans le cheptel;
- Maintenir un bon **paillage**;
- Maintenir une bonne **hygiène** surtout lors de la mise-bas;
- Maîtrisez la **ration**;
- Maîtrisez le **parasitisme**;
- Gestion du **pâturage** (attention épandages) et des **points d'eau**;
- **Désinfectez** le matériel si mis en commun.

Action		Montant de l'aide HT				
		Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Visite vétérinaire de mise place et suivi		2 visites	1 visite chaque année			
Visites spécifiques réalisées par le vétérinaire		4 AMO pour les visites vétérinaires effectuées dans le cadre du plan au cours de la campagne				
Analyses réalisées au LDAS2 *	Sérologie	4 €				
	PCR	4 €				
	Coproculture	4 €				
Cas clinique suite au diagnostic vétérinaire : Réforme (Boucherie ou Mort**)	Sur la base de 1000€ (laitier) 1500€ (viande)	Caisse Coups Durs (Cf. Annexe 5)		Pas de prise en charge		

*Prise en charge également lors de contrôle d'introduction

**Dans le cas où l'animal présentait des signes cliniques de paratuberculose

Pour plus d'informations contactez votre GDS



03.25.35.03.83



gds52@gds52.fr



www.gds52.com